

Crédits supplémentaires pour 2024 (2^{ème} série)

Rapport sur le préavis N° 2024/36

La commission des finances a traité, sous la présidence de M. Christe, 62 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leurs demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant qui sont de la compétence de la Municipalité. Sur le total des demandes, 27 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble on relève 14 autorisations d'achats et 1 crédit d'investissement.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence délégée	Autorisations d'achats	dont compétence délégée	Crédits d'investissements	Totaux
CD	5	2			1	6
SE	7	3	4	3		11
SCS	9	5				9
LEA	10	2	3	2		13
EJQ	1		1	1		2
FIM	8	3	2			10
SIL	7	2	4	4		11
Totaux	47	17	14	10	1	62

La répartition des montants nets est la suivante:

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
CD	60'000		70'000	130'000
SE	113'000	173'500		286'500
SCS	1'218'900			1'218'900
LEA	691'500	-11'200		680'300
EJQ	-25'000			-25'000
FIM	70'600			70'600
SIL	-219'000	147'200		-71'800
Totaux	1'910'000	309'500	70'000	2'289'500

Globalement, peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Des informations complémentaires ont été demandées ; aucune demande n'a été amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Commission des finances

Cette année, le CSM a sollicité un crédit supplémentaire de CHF 690'000. Cette demande a nécessité des explications supplémentaires de la Municipale en charge du département SCS. À la demande des commissaires, une commission ad hoc spéciale a également été organisée afin de détailler les raisons de l'augmentation et les besoins liés à la couverture du déficit. À cette occasion, des pistes ont été partagées concernant les mesures que le CSM envisage pour améliorer sa santé financière.

En effet, La situation financière du CSM SA a nécessité une adaptation du budget de fonctionnement du Service des sports au moyen de crédits supplémentaires de CHF 4.2 millions en 2020 (COVID-19), de CHF 1.105 million en 2023 et de CHF 690'000.- en 2024 (aucune demande de crédits supplémentaires en 2021 et 2022).

La Vaudoise aréna a été achevée juste à temps pour accueillir les JOJ d'hiver de 2020. La pandémie de COVID-19 a fortement perturbé ses activités et ce n'est qu'en 2022 que la Vaudoise aréna a pu reprendre ses activités sans restriction. Le centre aquatique a ouvert ses portes à l'automne 2022. Ainsi, 2023 a été la première année d'exploitation complète de l'ensemble de l'infrastructure.

Les coûts de la pleine exploitation de la Vaudoise aréna sont plus élevés que ce qui avait été prévu dans le préavis N°2015/23. Le budget 2025 du CSM montre que les charges sont 7,7 millions plus élevées, et les revenus également plus élevés de 3,4 millions, soit une augmentation du déficit d'exploitation de 4.3 millions. Certains éléments sont indépendants de la gestion du CSM SA comme les charges d'amortissements liées à la construction du CSM (+ 1million), les impôts et provision (+950'000.-), les charges énergétiques et contracting énergétique (+2,2 millions). Pour les autres éléments sur lesquels il est possible d'agir, le Conseil d'administration du CSM SA a pris les mesures nécessaires pour corriger et améliorer la situation financière de la société. Ainsi de nouvelles recettes ont été trouvées comme l'augmentation des tarifs de location des surfaces de glace, l'optimisation des baux liant le LHC au CSM SA et l'augmentation du sponsoring. Des économies pérennes ont aussi été intégrées au budget 2025 comme l'internalisation de certains travaux, la réduction de charges de fonctionnement.

Les projections pour les années 2025 à 2027 tablent sur une stabilisation du déficit et du montant pris en charge par Lausanne. Il n'est pas prévu de solliciter à nouveau un crédit supplémentaire en 2025, et les mesures, en 2025 et pour les années suivantes, sur l'amélioration du déficit d'exploitation et la participation au fonds de rénovation des communes de Prilly et Renens sont activement suivie par la Municipalité et le CA CSM SA.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions (à l'unanimité moins 2 absentions) du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

M. Paulraj Kanthia, rapporteur.

Lausanne, le 30 octobre 2024